PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 décembre 2019 à 20 h 00, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie
-

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente.

Le siège numéro 5 est vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 à 20 h 02.

2019-12-18 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Avis de motion sur le *Règlement 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2020*
4- Dépôt du projet de *Règlement numéro 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2020*
5- Utilisation des montants de l'excédent affecté à l'exercice financier 2019
6- Affectation de l'excédent accumulé non affecté pour l'exercice financier 2020
7- Adoption des conditions de travail de l'exercice financier 2020
8- Période de questions
9- Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-19 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT 330-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020***

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2020.*

2019-12-20 **DÉPOT DU PROJET DE *REGLEMENT NUMERO 330-19 DÉCRETANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair dépose le projet du *Règlement 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2020.*

2019-12-21 **UTILISATION DES MONTANTS DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'UTILISER une somme de 1 500 $ de l'excédent affecté à l'exercice financier 2019 à des fins de fonctionnement ;

D'UTILISER une somme de 9 000 $ $ de l'excédent affecté à l'exercice financier 2019 à des fins d'investissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-22 **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'AFFECTER une somme de 61 000 $ de l'excédent accumulé non affecté à des fins de fonctionnement pour l'exercice financier 2020 ;

D'AFFECTER une somme de 25 500 $ de l'excédent accumulé non affecté à des fins d'investissements pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-23 **ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les modifications aux conditions de travail des employés municipaux pour l'année financière 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans la salle.

2018-12-31 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit levée à 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière